



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

professeurs documentalistes

Question écrite n° 77387

Texte de la question

Mme Dominique Orliac attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'avenir du métier de professeur documentaliste au sujet duquel elle souhaite lui faire part de ses plus vives inquiétudes. En effet, depuis plusieurs années, les recrutements aux CAPES de documentation ont été considérablement revus à la baisse. En 2010, le CAPES externe de documentation ne proposera encore que 192 postes alors que les départs en retraite pour la rentrée 2011 sont évalués à 426. Un documentaliste sur trois seulement sera remplacé par la voie du concours et il ne fait aucun doute que cela contribuera à accentuer la dégradation du fonctionnement pédagogique de nombreux CDI. Il est pourtant important de rappeler que la formation des élèves à l'information est une nécessité. Il s'agit là d'un aspect essentiel de la formation du citoyen dans une société de l'information. Or la condition incontournable pour rendre cette formation effective passe par la mise en place de personnel qualifié en nombre suffisant dans chaque CDI de collège ou lycée. C'est pourquoi elle lui demande d'entendre ces préoccupations et de bien vouloir prendre les mesures qui s'imposent afin de répondre à cette question cruciale de l'insuffisance des recrutements aux CAPES de documentation 2010.

Texte de la réponse

Le recrutement des enseignants du second degré s'effectue dans le cadre de concours nationaux dont les volumes sont déterminés annuellement dans le respect des emplois votés en loi de finances. Ces volumes sont fonction de plusieurs facteurs tels que le nombre de départs en retraite, les prévisions d'effectifs d'élèves ainsi que les éventuelles évolutions pédagogiques. Le niveau de recrutement au CAPES de documentation est constant depuis trois années, à hauteur de 192 postes. Le maintien de ce niveau de recrutement entre 2008 et 2010 dans un contexte de resserrement du nombre global de recrutements, témoigne d'un effort important du ministère de l'éducation nationale pour ces personnels. Il reconnaît par là même l'utilité et le rôle déterminant de ces enseignants dans la formation et la réussite des élèves. Les volumes de postes offerts aux concours de recrutement des enseignants sont réexaminés chaque année au regard des départs à la retraite et des besoins d'enseignement. Pour la session 2011 en particulier, les besoins de recrutement en enseignants chargés des fonctions de documentation seront réétudiés dans ce cadre.

Données clés

Auteur : [Mme Dominique Orliac](#)

Circonscription : Lot (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 77387

Rubrique : Enseignement secondaire : personnel

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 avril 2010, page 4620

Réponse publiée le : 6 juillet 2010, page 7605